

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 8 septembre 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Charles Choquette est absent.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée d'août 2014

1.1 Adoption du procès-verbal du 11 août 2014

2 Assemblée du 8 septembre 2014

2.1 Liste des comptes à payer 2014

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Demande de commandite Opération Nez Rouge

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Adoption du règlement numéro 767-14 modifiant le règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité de Ange-Gardien pour l'exercice 2014

4 Sécurité publique

4.1 Service de police

4.2 Service des Incendies

4.2.1 Rapports d'événements

4.2.2 Paiement mensuel des pompiers

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Mesures d'apaisement de la circulation – rue des Geais Bleus

5.1.2 Adoption du règlement 768-14 modifiant le règlement uniformisé numéro 660-08 de la MRC de Rouville, concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue St-Jean.

5.1.3 Problématique de boîtes aux lettres dans les emprises de routes

5.1.4 Acceptation des travaux du rang Séraphine pour le programme d'aide financière (PAARL)

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Adhésion, Service d'achat regroupé de l'UMQ
- 6.2 Résultat des soumissions pour nettoyage et inspection télévisé des conduites d'égouts
- 6.3 Autorisation de signature d'une entente avec la MRC de Rouville relative à la gestion de travaux dans le cours d'eau du Village
- 6.4 Rapport d'évaluation – Servitude de passage pour conduites d'aqueduc au Lac Bleu
- 6.5 État des branchements à l'aqueduc et à l'égout au lac Bleu
- 6.6 Demande d'autorisation au MDDELCC -- trop-plein de la Route 235

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ, enlèvement de sol arable rang Casimir
 - 7.2 Candidatures pour le Comité consultatif d'Urbanisme
 - 7.3 Demande de modification des usages dans la zone 202
 - 7.4 Demande de modification des usages dans la zone 107-P

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Demande de subvention au « Programme Véloce II » Volet-4 Entretien de la Route verte
 - 8.2.2 Achat d'une coupe bordure pour patinoire

9 Divers & affaires nouvelles

Période de questions

Correspondance

- Co-1 Société d'Habitation du Québec – États financiers 2013 de OMH Ange-Gardien
- Co-2 Club des Personnes Handicapées de Farnham et MRC de Brome-Missisquoi Inc. – Commandite
- Co-3 MRC de Rouville – Suivi nomination délégué au Comité régional sur la santé et sécurité au travail
- Co-4 Ministère des Transports - Suivi de la demande de fauchage emprises des bretelles de l'autoroute 10
- Co-5 Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Programme de la taxe sur l'essence
- Co-6 BMI Experts-Conseils Inc. – Suivi ponceau cours d'eau Millette
- Co-7 Ecoloxia – Offre de services
- Co-8 Fondation Les Enfants de l'Opéra
- Co-9 Somum solutions – Offre de services pour Communication automatisée
- Co-10 BMI experts-conseils – Commentaires pour ponceau cours d'eau Millette rang St-Charles
- Co-11 Mutuelle des Municipalités du Québec – Réclamation d'un citoyen

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 09-223-14
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2014

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-224-14
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	26 690.30 \$
▪ Déboursés directs :	11 147.89 \$
▪ Fournisseurs :	101 111.21 \$
▪ Salaires :	39 738.18 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-225-14
DEMANDE DE COMMANDITE OPÉRATION NEZ ROUGE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder une aide financière de 100.00 \$ à l'organisme Opération Nez rouge, centrale de Granby, afin qu'il puisse continuer d'assurer le service de raccompagnement du 5 au 31 décembre 2014 pour Granby et les quatorze régions environnantes.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-226-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 767-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE 2014

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 767-14, modifiant le règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la municipalité de Ange-Gardien pour l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 09-227-14

PAIEMENT MENSUEL DES POMPIERS

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que le salaire des pompiers soit dorénavant versé mensuellement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-228-14

MESURES D'APAIEMENT DE LA CIRCULATION – RUE DES GEAIS BLEUS

Considérant le rapport de Exp, sur la possibilité d'implantation de dos-d'âne sur la rue des Geais Bleus, du 11 août 2014, selon lequel il est recommandé de procéder à l'installation de deux dos d'âne allongés sur la rue des Geais Bleus, entre le rang Casimir et le boulevard de La Volière;

Considérant que des mesures ont également été proposées pour améliorer la sécurité dans la courbe de la rue des Geais Bleus, soit de marquer le centre de la chaussée avec une ligne jaune pleine, d'interdire le stationnement dans la courbe et de relocaliser la pancarte «*Attention à nos enfants*» en bordure du chemin.

En conséquence il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de procéder à l'implantation des mesures d'apaisement proposées par Exp et d'autoriser les dépenses s'y rapportant, estimées à 10 000.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-229-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 768-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO 660-08 DE LA MRC DE ROUVILLE, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE MODIFIER LA VITESSE MAXIMALE À 30 KM/H SUR LA RUE ST-JEAN

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 768-14, modifiant le règlement uniformisé numéro 660-08 de la MRC de Rouville, concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue St-Jean.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-230-14

PROBLÉMATIQUE DE BOÎTES AUX LETTRES DANS LES EMPRISES DE ROUTES

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'envoyer une circulaire dans les boîtes aux lettres du secteur rural, pour informer les citoyens des normes établies par le Ministère des Transports et Postes Canada afin que le devant des boîtes aux lettres respecte la distance minimale pour éviter des bris lors du déneigement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-231-14

ACCEPTATION DES TRAVAUX DU RANG SÉRAPHINE POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (PAARRM)

Considérant les travaux d'amélioration exécutés sur le rang Séraphine et la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (PAARRM), il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses de 66 282,00 \$ pour les travaux exécutés sur le rang Séraphine pour un montant subventionné de 11 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur cette route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-232-14
ADHÉSION AU SERVICE D'ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les Cités et villes et l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour un (1) an, soit l'année 2015;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Ange-Gardien devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Ange-Gardien s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité de Ange-Gardien reconnait que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux étant fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-233-14

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a demandé des soumissions pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaires invités	Prix soumis avec les taxes \$ CAD
Essa-tech	-
National Vacuum	-
Groupe AGI inc / Groupe ADE	17 478,50 \$
Aquaréhab	30 104,91 \$

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder un contrat à Groupe AGI inc./Groupe ADE, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts telle sa soumission, au montant de 17 478,50 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-234-14

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE ROUVILLE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU DU VILLAGE

Considérant qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), toute municipalité régionale de comté peut, par entente, avec une municipalité locale de son territoire, conclue conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), lui confier la gestion des travaux dans les cours d'eau situés sur son territoire, lesquels sont sous la compétence de la MRC de Rouville;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien et la MRC de Rouville ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins de confier à la Municipalité la gestion des travaux d'aménagement visant le remplacement d'une canalisation existante dans le cours d'eau du Village;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la municipalité de Ange-Gardien, une entente entre la MRC de Rouville et la Municipalité de Ange-Gardien ayant pour objet de confier à la Municipalité de Ange-Gardien diverses tâches reliées à la gestion des travaux d'aménagement visant le remplacement de la canalisation dans le cours d'eau du Village situé sur le territoire de la municipalité et de prévoir les modalités d'exercice de ces responsabilités.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-235-14

RAPPORT D'ÉVALUATION – SERVITUDE DE PASSAGE POUR CONDUITES D'AQUEDUC AU LAC BLEU

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que M. le maire, Yvan Pinsonneault, Mme Brigitte Vachon, directrice générale et Messieurs les conseillers Jonathan Alix et Benoit Pepin soient nommés sur le comité ad hoc créé relativement aux servitudes à être consenties à la Municipalité de Ange-Gardien par les citoyens du secteur du Lac Bleu visés par lesdites servitudes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-236-14

ÉTATS DES BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT AU LAC BLEU

Considérant le rapport déposé par Mme Stéphanie Laurier, inspectrice en bâtiment, concernant l'état des branchements à l'aqueduc et à l'égout dans le secteur du Lac Bleu, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser Mme Stéphanie Laurier à faire

parvenir des lettres aux propriétaires qui n'ont toujours pas effectué leurs travaux de branchements afin qu'ils y procèdent dans les délais requis.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-237-14

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – TROP-PLEIN DE LA ROUTE 235

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la firme Avizo experts-conseils à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, afin d'obtenir l'autorisation d'installer un clapet anti-retour et de replacer les conduites déjantées pour régler le problème de refoulement des eaux du cours d'eau du Village à l'intérieur des conduites d'égouts près du trop-plein de la route 235; selon l'offre de services soumise de 3 000,00 \$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser le paiement de 553,00 \$ au ministre des Finances à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-238-14

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE RANG CASIMIR

Considérant la demande d'autorisation adressée par l'entreprise agricole Fiducie JVJ, propriétaire du terrain au 555, rang Casimir, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'enlèvement de sol arable (andains de terres, branches et roches) sur les lots 3 518 586, 3518 581 et 3 518 577 à des fins de réfection de chemins de ferme existants;

Considérant que le potentiel des sols est bon (catégorie 3), mais que sa fertilité est limitée par l'acidité au-delà d'une certaine profondeur;

Considérant que l'amélioration des chemins de ferme vise à faciliter le passage de la machinerie agricole nécessaire à la pratique de l'agriculture sur ces lots;

Considérant que l'enlèvement des sols contenant trop d'acidité a pour but de préserver la fertilité des terres en culture sur ces lots;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que de relocaliser les sols trop acides sur les terres en culture occasionnerait des conséquences néfastes sur les cultures de ces lots pendant plusieurs années.

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'appuyer la demande d'autorisation adressée par l'entreprise agricole, Fiducie JVJ, propriétaire du terrain au 555, rang Casimir, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'enlèvement de sol arable sur les lots 3 518 586, 3518 581 et 3 518 577 à des fins de réfection de chemins de ferme existants.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-239-14
CANDIDATURES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant la vacance à un poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme suite au départ de Mme Amélie Tougas.

Considérant que le Conseil de la Municipalité a reçu quatre candidatures de citoyens désirant participer au comité et a procédé à leur analyse;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de nommer M. Daniel Lacoste, citoyen de Ange-Gardien, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-240-14
DEMANDE DE MODIFICATION DES USAGES DANS LA ZONE 202**

Considérant la demande du propriétaire de l'immeuble situé au 136, route 235 qui consiste en la modification du règlement de zonage de la Municipalité de Ange-Gardien afin d'utiliser le local du deuxième étage de son bâtiment commercial comme logement;

Considérant que ladite demande a été soumise aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui, pour émettre une recommandation, a pris en considération les éléments suivants :

- la densité de circulation sur la route 235;
- la présence d'industries et de commerces bien établis dans le secteur;
- la cohabitation peu souhaitable entre l'usage résidentiel et les usages commerciaux et industriels dans ce secteur;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité à l'effet de refuser cette demande de modification du règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'entériner la recommandation du CCU et de refuser la modification des usages dans la zone 202.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-241-14

DEMANDE DE MODIFICATION DES USAGES DANS LA ZONE 107-P

Considérant la demande du propriétaire du lot 3 517 830, en bordure de la rue Principale, qui consiste en la modification du règlement de zonage de la Municipalité de Ange-Gardien afin que l'habitation multifamiliale (jusqu'à 6 logements) soit autorisée dans la zone 107-P;

Considérant que ladite demande a été soumise aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui, pour émettre une recommandation, a pris en considération les éléments suivants :

- la faible densité des habitations du secteur;
- qu'un bâtiment de six logements aurait une volumétrie trop importante par rapport aux autres bâtiments;
- que ce secteur n'est pas propice pour une telle densification;

Considérant que le règlement de zonage autorise déjà l'usage habitation unifamiliale isolée ainsi que l'habitation bifamiliale et trifamiliale isolée dans la zone 107-P;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité à l'effet de refuser cette modification au règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner la recommandation du CCU et de refuser la demande de modification du règlement de zonage visant à permette les usages d'habitation multifamiliale de 6 logements dans la zone 107-P.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-242-14

PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Considérant qu'une nouvelle version du Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles est proposée par la directrice des loisirs Mme Jennie Rainville en y apportant quelques modifications;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler le Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles de la Municipalité de

Ange-Gardien, tel que soumis par Mme Jennie Rainville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-243-14

**DEMANDE DE SUBVENTION AU « PROGRAMME VÉLOCE II VOLET-4
ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

Considérant que la contribution de la Municipalité de Ange-Gardien pour l'entretien de la piste cyclable « La Montérégiade » a été fixée à 16 799,78 \$ pour l'année 2014;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien est admissible au *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte* du Ministère des Transports du Québec relativement à un tronçon de 7,3 kilomètres de la piste cyclable *La Montérégiade*;

Considérant que le montant maximal admissible pour l'entretien de la Route Verte est de 50 % du montant défrayé, jusqu'à concurrence de 1500,00 \$ du kilomètre par année;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- D'autoriser le paiement de 16 799,78 \$ au Comité Pro-Piste Farnham-Granby en deux versements égaux, soit aux mois de mai et juillet 2014;
- D'autoriser Mme Jennie Rainville, directrice des loisirs, à adresser une demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte*;
- De certifier au ministère des Transports du Québec que l'accès au réseau de la Route Verte est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-244-14

ACHAT D'UN COUPE-BORDURES POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser l'achat d'un coupe-bordures à essence pour la patinoire, au montant de 4 140,00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-245-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu, que la séance soit levée à 8h30.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière